



ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue de la Gare 12
1468 Cheyres
026 520 74 23
enfance@cheyres-chables.ch

**Formulaire d'inscription à l'AES
Rentrée scolaire 2025 – 2026**

DONNÉES DE L'ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Année de scolarité 2025-2026 :

Adresse complète :

Domicile légal ☐ Parents ☐ Mère ☐ Père ☐ Autre, préciser

Assurance maladie : N° d'assuré :

Assurance accident : N° d'assuré :

Médecin traitant : Téléphone :

Maladies, allergies, intolérances alimentaires :
.....
.....

FRÉQUENTATION DE L'ACCUEIL

- Régulière « R » (toutes les semaines de la même façon).
- Irrégulière « I », réservé aux métiers feux bleus (infirmier/infirmière, etc...)

Je m'engage à vous confirmer la présence de mon enfant aux plages horaires ci-dessous, au plus tard le 15 du mois, pour le mois suivant.

Veillez remplir par « R » ou « I » les cases correspondant aux plages horaires souhaitées.

Plages horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (1) 06h30-08h15					
Matin (2) 08h15-10h15	Fermé	Fermé	Fermé		
Matin (3) 10h15-11h55	Fermé	Fermé	Fermé		
Midi 11h55-13h45					
Après-midi (1) 13h45-15h35				Fermé	Fermé
Après-midi (2) 15h35-17h00					
Après-midi (3) 17h00-18h30					



- **La plage horaire de midi est une inscription permanente qui ne permet pas de modification. Elle est facturée même en cas d'absence de l'enfant.**
- **Pour qu'une plage horaire soit ouverte, il est nécessaire qu'au moins trois enfants soient inscrits en régulier. Si ce nombre d'enfant viendrait à diminuer en cours d'année scolaire, nous nous réservons le droit de fermer certaine plage horaire, tout en respectant un préavis d'un mois.**
- **Nous nous réservons le droit de refuser des changements de fréquentation en cours d'année.**



Motif du besoin : ☐ Activité professionnelle
☐ Etudes / formation
☐ Autre, préciser

Lieu d'accueil/garde au moment de la demande d'inscription :
☐ Famille (grands-parents, etc...)
☐ Crèche
☐ Assistante parentale (anc. maman de jour)
☐ AES
☐ Autre, préciser

DONNÉES DES PARENTS

Mère

Nom :
Prénom :
Adresse complète :
.....
Tél. mobile :
Email :
Etat civil :
Profession :
Taux d'activité :

Père

Nom :
Prénom :
Adresse complète :
.....
Tél. mobile :
Email :
Etat civil :
Profession :
Taux d'activité :

Détenteur de l'autorité parentale :

INFORMATION SUR LE MÉNAGE DANS LEQUEL VIT L'ENFANT

En cas de famille monoparentale, séparation/divorce des parents, veuillez indiquer les informations suivantes sur le/la partenaire du parent avec lequel vit l'enfant :

Partenaire

Nom : Prénom :
Etat civil : Tél. mobile :
Profession : Taux d'activité :

FRÈRES ET SŒURS VIVANT DANS LE MÊME MÉNAGE

Nom, prénom : Date de naissance :
Nom, prénom : Date de naissance :
Nom, prénom : Date de naissance :



PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT AUTRE QUE LES PARENTS

Nom : Prénom :

Tél. mobile : Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

Tél. mobile : Lien avec l'enfant :

QUI CONTACTER EN CAS D'URGENCE ?

Nom : Prénom :

Tél. mobile :

Nom : Prénom :

Tél. mobile :

Grimage

J'/Nous accepte/ons que mon/notre enfant soit maquillé (grimage) par le personnel de l'AES lors de certains évènements/certaines activités. ☐ **oui** ☐ **non**

Afin de déterminer l'échelle pour la facturation, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les derniers avis de taxation de l'ensemble du ménage.

Le(s) signataire(s) déclare(nt) conformes à la réalité les informations contenues dans cette fiche d'inscription. En signant ce formulaire il(s) confirme(nt) avoir pris connaissance du règlement et du règlement d'application communal de l'accueil extrascolaire et s'engage(nt) à le respecter.

Lieu et date :	Signature(s) :
-------------------------	----------------------------------



ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue de la Gare 12

1468 Cheyres

026 520 74 23

enfance@cheyres-chables.ch

**Document à retourner à la
responsable de l'AES**

Information importante sur les médicaments et les produits pharmaceutiques, homéopathiques et phytothérapeutiques utilisés à l'accueil extrascolaire

Chers parents,

En parallèle aux instructions reçues par le Service du Médecin Cantonal du canton de Fribourg et par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse, nous souhaitons par volonté de transparence vous informer des produits que nous avons régulièrement dans notre pharmacie de l'Accueil et que nous pourrions utiliser pour soigner votre enfant en cas de besoin. Vous trouverez ci-dessous une liste exhaustive de ces produits, sur laquelle nous vous laissons le soin de compléter le tableau ci-dessous et de signer le document.

Nom du produit	Oui	Non	Commentaires
Désinfectant en spray			
Ouate hémostatique			
Crème solaire			
Sprays anti-moustiques et anti-tiques			

Crème solaire : vous êtes libre de fournir la crème personnelle de votre enfant. En cas d'oubli, le personnel de l'AES se permettra d'appliquer la crème solaire de l'Accueil.

D'autre part, voici quelques rappels :

- En cas de fièvre **au-dessus de 38,5°C**, vous serez contacté pour venir chercher votre enfant dès que possible.
- Si votre enfant a de la fièvre **au-dessus 37,5°C**, il ne pourra pas être accueilli à l'Accueil.
- **Dans le cas où l'équipe de l'Accueil ne parviendrait pas à vous joindre et si les symptômes nécessitent une prise en charge urgente, elle appellera le 144.**

Par ma signature, j'autorise le personnel de l'AES à utiliser en cas de besoin avéré les produits listés et je décharge également l'équipe de toute responsabilité lors de l'administration de l'un des produits précités.

Nom et prénom de l'enfant

Lieu et date

Signature du(des) représentant(s) légal(aux)



ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue de la Gare 12
1468 Cheyres
026 520 74 23
enfance@cheyres-chables.ch

**Informations importantes
AES Cheyres-Châbles**

Responsable de l'Accueil
Madame Lurdes Roque, téléphone : **026 520 74 33**
Courriel : aes@cheyres-chables.ch

- La prise en charge de midi est fixée dans la cour de l'école de Cheyres. Les enfants scolarisés à Cheyres s'y rendent à la sortie des classes et sont pris en charge immédiatement. Les enfants scolarisés à Châbles se rendent directement dès la sortie du bus dans la cour de l'école de Cheyres. Après le repas, tous les enfants sont accompagnés dans la cour d'école ou à l'arrêt de bus.
- L'enfant amène une paire de pantoufles et une brosse à dents (merci de noter le nom-prénom de l'enfant sur tout le matériel que vous fournissez à l'Accueil).
- Les absences en cas de maladie sont à annoncer à la responsable de l'AES si possible le jour précédent jusqu'à 18h30, ou le matin même avant 8h.
- Les absences pour cause de rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autres sont à annoncer au plus tard le jeudi matin de la semaine précédente.
- De plus, comme son nom l'indique, l'Accueil extrascolaire ne dépend pas de l'école, mais bien de la Commune. Toute absence de votre enfant à l'AES pour motif de sorties scolaires (camp, course d'école, etc...) doit obligatoirement être annoncé au plus tard le jeudi matin de la semaine précédente. Lors des périodes de vacances, l'annonce d'absence doit nous parvenir la semaine avant les vacances.
- La commande de tous les repas (midi, petit-déjeuner et goûters) se fait chaque jeudi pour la semaine suivante ; les absences lors de ces repas sont à annoncer au plus tard le jeudi de la semaine précédente à 12h. Passé ce délai, les repas sont automatiquement commandés et vous serez facturés. Lors des périodes de vacances, l'annonce d'absence doit nous parvenir la semaine avant les vacances.
- La dernière heure d'arrivée pour les enfants qui souhaitent déjeuner est à 7h30.

Toutes les absences sont à annoncer par Klapp ou par mail à : aes@cheyres-chables.ch

Pour les fréquentations irrégulières :

- ➔ Le planning est à confirmer **au plus tard le 15 du mois pour le mois suivant** à l'aide du formulaire envoyé séparément par courriel. Rappel : la plage horaire de midi est une inscription permanente, elle est facturée même en cas d'absence de l'enfant inscrit en fréquentation irrégulière.
- ➔ Si le planning ne nous est pas parvenu dans les temps, nous partons du principe que votre(vos) enfant(s) fréquentera(ont) l'Accueil à toutes les plages horaires réservées, elles vous seront donc entièrement facturées.
- ➔ Il doit être mentionné sur le planning les présences irrégulières ET régulières.

Lorsque vous venez déposer ou rechercher votre(vos) enfant(s) au pavillon situé dans la cour de l'école, vous êtes priés de stationner votre véhicule sur le parking de la grande salle et d'accompagner votre(vos) enfant(s) au pavillon à pied.



ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue de la Gare 12
1468 Cheyres
026 520 74 23
enfance@cheyres-chables.ch

Echelle des tarifs
Pour la rentrée scolaire 2025 - 2026

Revenu imposable (chiffre 7.91 de la déclaration d'impôts)	de 1H à 2H	de 3H à 8H
< CHF 30'000.00	CHF 0.70	CHF 2.00
CHF 30'001.00 – CHF 50'000.00	CHF 1.65	CHF 2.95
CHF 50'001 – CHF 70'000	CHF 2.55	CHF 3.85
CHF 70'001 – CHF 90'000	CHF 3.50	CHF 4.80
CHF 90'000 – CHF 120'000	CHF 4.65	CHF 5.95
< CHF 120'000	CHF 5.65	CHF 6.95



Ces tarifs ne comprennent pas le prix des repas, qui sont facturés en sus.

Prix des repas

Nouveau prestataire de repas dès la rentrée d'août 2025 ! Plus d'informations suivront à la suite de l'inscription de votre enfant.

Le prix du repas de midi se monte à CHF 9.75.

Les petits-déjeuners ainsi que les goûters de 10h00 et 16h00, sont facturés CHF 3.00 chacun.

Un émolument de CHF 50.- par enfant et par année scolaire est facturé.

Afin de déterminer l'échelle pour la facturation, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les derniers avis de taxation de l'ensemble du ménage.